



Évaluation du projet de « Renforcement de la préparation et de la gestion des désastres »

TERMES DE REFERENCE

Juillet 2021

I. INTRODUCTION

Ce document présente le mandat pour l'évaluation du projet intitulé « **Renforcement de la préparation et de la gestion des désastres** », financé par le gouvernement du Japon et exécuté par le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Haïti en partenariat avec la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT). Ce projet vise à renforcer les capacités opérationnelles du Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD), particulièrement les capacités techniques de la Direction générale de la Protection Civile (DGPC), des Centres d'Opération d'Urgence (COU) et de l'Unité Technique de Sismologie (UTS) dans la prévention et la gestion des risques de désastres. Il a une durée de trois ans, allant de janvier 2018 à décembre 2020. Il a pu bénéficier d'une année d'extension sans coût additionnel et sera clôturé officiellement le 31 décembre 2021. L'extension octroyée servira à compléter les activités prévues dans le plan de travail pluriannuel 2018-2020.

Il est à remarquer que ce projet a été sélectionné pour être évalué dans le cadre dans le plan d'évaluation du Bureau pour le Programme de Pays 2017-2021. Elle sera réalisée durant la période allant du 16 Août au 15 Octobre 2021.

II. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de renforcement de la préparation et de la gestion des désastres s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération du PNUD avec le gouvernement haïtien. Il vise le renforcement des capacités opérationnelles du Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD) dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes. Conçu dans une logique de gestion inclusive de risques, une attention particulière y est accordée à l'engagement des femmes, des jeunes et des populations à besoins spéciaux dans la prévention, la préparation et la réponse aux urgences. Aligné sur le retour d'expériences de la gestion de l'ouragan Mathieu et plus précisément sur les orientations stratégiques de l'évaluation post-désastre (PDNA) et voulant contribuer à une réponse plus efficace et adaptée aux besoins spécifiques des populations face aux crises futures, le projet s'articule autour de quatre composantes : (i) Appui au SNGRD dans le renforcement de son cadre légal et opérationnel ; (ii) Appui à la DGPC dans la planification et la prévention des désastres via la standardisation d'outils et de

mécanismes opérationnels ; (iii) Renforcement de la DGPC dans la coordination et la gestion de crise ; (iv) Renforcement des capacités opérationnelles des centres d'opération d'urgence et de l'unité technique de sismologie.

Le projet a une couverture nationale. Toutefois, la deuxième composante relative à l'élaboration des Plans de Contingence Multirisque est exécuté uniquement dans le Département du Nord-Ouest.

Au regard des retards accumulés dans la mise en œuvre des certaines activités dus aux troubles sociopolitiques émaillant les trois dernières années de mise en œuvre du projet, conjugué à la crise sanitaire découlant de la pandémie de la COVID-19 et surtout en raison des avancées du point de vue légal et institutionnel portant sur la structuration du SNGRD, une prolongation de 12 mois sans coût additionnel a été octroyée par le bailleur.

Cette période d'extension permettra de réaliser et compléter les activités suivantes :

- Appui à la DGPC pour l'élaboration et diffusion du plan triennal pour l'opérationnalisation de la PNGRD en intégrant une perspective de genre, d'âge et de handicap ;
- Appui à la DGPC pour l'exécution du plan triennal opérationnel pour la mise en œuvre du PNGRD ;
- Finalisation du processus d'élaboration des Plans Communaux de Contingence Multirisque dans le Nord-Ouest ;
- Appui à la DGPC pour l'appropriation et la diffusion de la base de données des équipements et des structures pour la réponse aux désastres ;
- Appui à l'UTS pour l'installation, le paramétrage, la maintenance des stations sismiques ;

A noter que les six derniers mois de cette période d'extension sans coût additionnel sera marquée par une sortie progressive de l'équipe de projet qui gardera un effectif de staff réduit pour faciliter la sortie et la fermeture du projet.



INFORMATIONS DE BASE SUR LE PROJET	
Titre du projet	Projet de renforcement de la préparation et de la gestion des désastres
Numéro d'Identification Atlas	00105580
Corporate outcome and output	Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile, améliorent la gestion de l'espace rural et urbain, de l'agriculture et de l'environnement, et les mécanismes de prévention et de réduction des risques pour améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et au changement climatique.
Pays	Haïti

Région	RBLAC	
Date de signature du document de projet	13 décembre 2017	
Dates du projet	Début: Janvier 2018	Achèvement prévu : Décembre 2021
Budget du Projet	\$US 3,223,520.99	
Sources de fonds	Ministère Affaires Etrangères de la Norvège	
Partenaire de mise en œuvre ¹	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	

III. OBJET, PORTÉE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, particulièrement dans le contexte du développement durable, l'évaluation des projets revêt d'une importance capitale au sens où elle permet de réaliser une analyse critique du processus de mise en œuvre, d'apprécier les résultats obtenus et de tirer des renseignements utiles pour améliorer les interventions futures.

Cette évaluation s'inscrit dans cette dynamique. Elle s'aligne sur les stratégies de contrôle d'exécution du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Elle se fera en fonction des directives pour la conduite d'examen des projets mis en œuvre par le PNUD en s'inspirant des critères d'évaluation définis par le Comité d'Aide au Développement (CAD-OCDE). Elle poursuit plusieurs objectifs ; notamment une appréciation de l'état d'avancement du projet en analysant des activités implémentées depuis le démarrage du projet. En outre, elle fera ressortir les points forts et les faiblesses caractérisant le processus de mise en œuvre en capitalisant sur les bonnes pratiques, les leçons apprises et les points d'amélioration. La présente évaluation couvre toute la période de la mise en œuvre du projet et compte examiner la mise en œuvre de toutes les composantes. L'évaluateur externe aura à recueillir les points de vue de l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale impliquées dans la mise en œuvre du projet. Une analyse critique de points de vue exprimés aidera à formuler des recommandations pour garantir la performance des interventions futures du PNUD un peu partout à travers le pays.

3.1.- Objectif général

L'évaluation du projet appréciera, d'une manière générale, les progrès accomplis au regard des objectifs, résultats, produits et indicateurs énoncés dans le document du projet, et examinera, par la même occasion, la stratégie de sortie du projet et les risques concernant sa durabilité.

3.2.- Objectifs spécifiques

De façon spécifique, l'évaluation doit mettre en évidence de la performance du projet en :

- évaluant la mise en œuvre du projet par rapport aux résultats attendus et aux résultats atteints ;
- appréciant les progrès accomplis au regard des objectifs poursuivis ;
- évaluant la pertinence des actions implémentées ;
- évaluant le niveau de satisfaction des parties prenantes du projet et des bénéficiaires au regard des résultats escomptés ;
- identifiant les bonnes pratiques et les leçons à tirer des réussites et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet ;
- évaluant l'efficacité de la mise en œuvre du projet.

¹ It is the entity that has overall responsibility for implementation of the project (award), effective use of resources and delivery of outputs in the signed project document and workplan.

Les principales recommandations issues du rapport de l'évaluation doivent tenir compte des progrès réalisés dans le cadre de l'implémentation du projet jusqu'au moment de l'évaluation, des leçons apprises (apprentissage), des défis et des difficultés auxquels le projet se trouve confronté. Cet examen devra se pencher également sur la manière dont l'intervention a cherché à renforcer la capacité des institutions bénéficiaires impliqués dans la gestion des risques de catastrophe dans les zones d'intervention du projet.

IV. CRITERES ET QUESTIONS -CLÉS DE L'ÉVALUATION

Lors de l'évaluation du projet, l'exercice tiendra compte des aspects suivants :

Pertinence

Ce critère s'applique à la conceptualisation du projet. Il évalue le degré de conformité d'une initiative de développement et de ses produits ou effets escomptés aux politiques et priorités nationales et locales et aux besoins des bénéficiaires visés. La pertinence tient également compte de la mesure dans laquelle l'initiative en question répond au plan institutionnel du PNUD et aux priorités de développement humain en matière d'autonomisation et d'égalité des genres. En outre, la pertinence concerne la concordance entre la perception de ce qui est nécessaire selon les planificateurs de l'initiative et la réalité de ce qui est nécessaire du point de vue des bénéficiaires cibles. Ce critère englobe également la notion de réactivité, c'est-à-dire la capacité de réponse adéquate du PNUD aux priorités et aux besoins évolutifs et émergents en matière de développement. Un autre aspect important consiste à déterminer si les défis auxquels le projet était censé apporter des réponses étaient clairement définis, si ses objectifs étaient réalisables et si la relation entre les objectifs, les produits, les activités et les apports liés au projet était manifeste, logique et proportionnée compte tenu du contexte, des ressources disponibles et des délais fixés.

Efficacité

Ce critère mesure le degré d'atteintes des résultats escomptés (produits ou effets) de l'initiative ou l'importance des avancées enregistrées au titre de la réalisation des produits et des effets souhaités. Un autre aspect à prendre en compte au regard de ce critère est la mise en œuvre et la performance opérationnelle du projet, une attention spéciale devant être accordée aux apports des donateurs en termes de qualité, de quantité et de respect des délais impartis ainsi qu'à l'incidence de ces facteurs sur le calendrier d'exécution du plan de travail et sur les modalités de gestion globale du projet.

Efficienne

Ce critère mesure la manière dont les ressources ou les apports (tels que les fonds, les compétences et les délais impartis) sont convertis en résultats de façon rentable. Une initiative est efficiente lorsqu'elle utilise les ressources de manière appropriée et économiquement viable pour générer les produits souhaités. L'efficacité est importante pour s'assurer que les ressources disponibles ont été utilisées à bon escient et mettre en évidence des usages plus efficaces de ces mêmes ressources. Certains aspects doivent être pris en considération à cet égard : (i) le rapport qualité-prix de certaines dépenses considérables envisagé selon une perspective comparative en tenant compte du contexte, des résultats escomptés et des options disponibles ; (ii) la qualité de la mise en œuvre et son exécution dans les délais impartis ainsi que la réactivité du projet compte tenu des objectifs, des produits, des activités et des risques ; (iii) le rôle de l'assistance internationale, notamment en termes de financement, de communication stratégique et de coordination générale.

Durabilité

Ce critère évalue dans quelle mesure les avantages liés à l'initiative perdurent après l'arrêt de l'aide externe au développement. L'évaluation de la durabilité exige d'appréhender la présence de conditions sociales, économiques, politiques, institutionnelles et autres favorables et d'effectuer, sur la base de cette évaluation, des projections sur les capacités nationales à maintenir, gérer et garantir les résultats du développement à l'avenir.

L'évaluation doit permettre d'attribuer à chacun de ces critères une cote de performance définie de la manière suivante :

Pour évaluer la pertinence :

- Pertinent (P) **(2)**
- Non pertinent (NP) **(1)**

Pour évaluer l'Efficacité :

- Hautement satisfaisant (HS) **(6)** : le projet n'a pas présenté de lacune dans la réalisation de ses objectifs en termes de pertinence, d'efficacité ou d'efficience.
- Satisfaisant (S) **(5)** : le projet n'a présenté que quelques lacunes mineures.
- Modérément satisfaisant (MS) **(4)** : le projet a présenté des lacunes modérées.
- Modérément insatisfaisant (MI) **(3)** : le projet a présenté des lacunes importantes.
- Insatisfaisant (I) **(2)** : le projet a présenté des lacunes majeures dans la réalisation de ses objectifs en termes de pertinence, d'efficacité ou d'efficience.
- Hautement insatisfaisant (HI) **(1)** : le projet a présenté de graves lacunes.

Pour évaluer l'Efficience :

- Hautement satisfaisant (HS) **(6)** : le projet n'a pas présenté de lacune dans la réalisation de ses objectifs en termes de pertinence, d'efficacité ou d'efficience.
- Satisfaisant (S) **(5)** : le projet n'a présenté que quelques lacunes mineures.
- Modérément satisfaisant (MS) **(4)** : le projet a présenté des lacunes modérées.
- Modérément insatisfaisant (MI) **(3)** : le projet a présenté des lacunes importantes.
- Insatisfaisant (I) **(2)** : le projet a présenté des lacunes majeures dans la réalisation de ses objectifs en termes de pertinence, d'efficacité ou d'efficience.
- Hautement insatisfaisant (HI) **(1)** : le projet a présenté de graves lacunes.

Pour évaluer la Durabilité :

- Probable (P) **(4)** : risques négligeables en matière de durabilité
- Modérément probable (MP) **(3)** : risques modérés en matière de durabilité
- Modérément improbable (MI) **(2)** : risques significatifs en matière de durabilité
- Improbable (I) **(1)** : risques graves en matière de durabilité

De plus, les évaluations du PNUD doivent aborder la manière dont l'intervention a cherché à renforcer l'approche basée sur les droits et l'intégration de la dimension genre.

Les questions ci-dessous sont présentées selon les critères d'évaluation requis par le PNUD :

En évaluant la **pertinence**, l'évaluateur tentera de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure le projet est-il conforme au mandat du PNUD, aux priorités nationales et aux besoins prioritaires des bénéficiaires (hommes et femmes) ciblés ?
- Dans quelle mesure la méthode d'exécution choisie par l'équipe de projet est-elle adaptée au contexte de renforcement des capacités institutionnelles ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré une approche fondée sur les droits humains, consistant par exemple à focaliser ou à renforcer les capacités des bénéficiaires du projet afin de leur garantir de revendiquer leurs droits ?
- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été abordées dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet, particulièrement par rapport aux engagements du gouvernement haïtien et du PNUD à cet égard ² ?

² Voir, par exemple, la Politique nationale pour l'égalité hommes-femmes (2014-2034), le Circulaire du Premier Ministre du 25 août 2017 relative à l'application de la politique d'égalité Femmes-Hommes dans les actions gouvernementales et la Stratégie mondiale du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes.

En évaluant **l'efficacité**, l'évaluateur tentera de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints ou des progrès ont-ils été accomplis en vue de la réalisation des effets souhaités ?
- Dans quelle mesure les résultats obtenus ont-ils bénéficié au gouvernement haïtien ?
- Comment les produits correspondants fournis par le PNUD ont-ils impacté les effets et de quelle manière ne se sont-ils pas révélés efficaces ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été conceptualisé, planifié et implémenté pour renforcer les capacités institutionnelles locales et nationales au niveau central et décentralisé ?
- Dans quelle mesure le projet a contribué à l'autonomisation ou aux droits des femmes ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il promu des changements mesurables en termes de promotion de normes, de pratiques ou de relations plus équitables entre les hommes et les femmes ?
- Le marqueur de genre attribué au projet correspond-il à la réalité du projet ?

En évaluant **l'efficience**, l'évaluateur tentera de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les ressources ont-elles été stratégiquement allouées afin d'atteindre les résultats du projet ?
- Dans quelle mesure les produits (outputs) du projet ont-ils résulté de l'utilisation économique des ressources ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il impliqué les acteurs nationaux dans la planification et la mise en œuvre du projet ?
- Comment le PNUD a-t-il encouragé l'égalité des sexes et les droits de l'homme dans la fourniture de produits ?

En évaluant la **durabilité**, l'équipe d'évaluation tentera de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les mesures qui ont été prises pour assurer la durabilité du projet ?
- Dans quelles mesures les partenaires nationaux sont-ils engagés à assurer la pérennité du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a contribué au transfert des connaissances, au renforcement des capacités et à l'appropriation locale des contreparties nationales ?

Les questions soumises dans le cadre de l'évaluation doivent être convenues entre les utilisateurs et les autres parties prenantes, et acceptées ou affinées en consultation avec l'équipe d'évaluation.

V. MÉTHODOLOGIE

Conformément aux lignes directives du Programme des Nations Unies pour le Développement en Haïti (PNUD-Haïti) en matière d'évaluation, cette évaluation permettra d'examiner la mise en œuvre du projet par rapport aux résultats attendus et les progrès accomplis. Pour ce faire, le consultant qui s'en est chargé doit élaborer une méthodologie suivant une approche participative³ afin d'assurer une implication de l'équipe du projet et des partenaires de mise en œuvre.

La participation des parties prenantes est fondamentale pour la conduite de l'évaluation du projet⁴. Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres : les institutions bénéficiaires (MICT/DGPC, BME/UTS, CNIGS), les hauts fonctionnaires et responsables des équipes de travail/d'activités au niveau de ces institutions, les principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, les membres du comité de pilotage du

³ Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results](#), 5 Nov 2013.

⁴ Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](#), chapitre 3, page 93

projet, monde universitaire, les autorités locales. En outre, l'évaluateur doit conduire des missions sur le terrain dans les zones couvertes par le projet principalement dans les différents centres d'opérations d'urgence départementaux (COUD) du pays.

L'examen doit fournir des informations fondées sur des données factuelles tangibles, fiables et utiles. L'évaluateur examinera l'ensemble des sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, la fiche d'identité du projet (FIP), le document de projet, les rapports narratifs annuels, la révision substantive et les révisions budgétaires du projet ; les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l'évaluateur jugera utile pour étayer l'examen).

La participation des parties prenantes est fondamentale pour la conduite de l'évaluation finale du projet. Cette participation consistera en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres : les organismes d'exécution, les hauts fonctionnaires et responsables des équipes de travail/d'activités, les principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, les membres du comité de pilotage du projet, les structures de concertation, etc.

Le rapport final d'évaluation doit exposer en détails l'approche appliquée pour l'examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes pour l'examen. Des recommandations claires et précises devront être formulées à l'issue du processus. Celles-ci seront incluses, par la suite, dans un plan de gestion des recommandations du bureau.

L'évaluation devrait adopter une approche de la « théorie du changement » (TOC) pour déterminer les liens de causalité entre les interventions que le PNUD a appuyé et les progrès réalisés dans la réalisation des résultats escomptés aux niveaux national et local. Les évaluateurs élaboreront un modèle logique de la manière dont les interventions du PNUD devraient entraîner les changements attendus.

Les preuves obtenues et utilisées pour évaluer les résultats de l'appui du PNUD devraient être tirées de diverses sources, notamment des données vérifiables sur la réalisation des indicateurs, des rapports existants, des évaluations et des documents techniques, des entretiens avec les parties prenantes, des groupes de discussion, des visites de terrain.

Les approches méthodologiques peuvent inclure :

- **Une combinaison de méthodes et d'instruments** d'évaluation tant quantitatifs que qualitatifs
- **Un examen approfondi des documents pertinents**, incluant entre autres :
 - Le document de projet et le ou les accords de contributions ;
 - La théorie du changement et le cadre des résultats ;
 - Les plans de travail annuels ;
 - Les fiches de planification des activités ;
 - Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
 - Les rapports de suivi orientés sur les résultats ;
 - Les points saillants des réunions du comité de pilotage ;
 - Les rapports de suivi technique/financier ;
- **Des entrevues semi-structurées** avec les parties prenantes-clé incluant la contrepartie nationale, des membres de la communauté des bailleurs, des représentants d'organisations de

la société civile, des membres des administrations communales, les partenaires de mise en œuvre :

- Elaboration des questions d'évaluation sur la base des critères d'évaluation (la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité) et en fonction des diverses parties prenantes à interviewer
 - Entretiens et discussions de groupe (focus-group) et avec des informateurs clés hommes et femmes, bénéficiaires et parties prenantes
 - Conduite de toutes les entrevues en toute confiance et dans le respect de l'anonymat. Le rapport final d'évaluation ne devrait pas attribuer de commentaires spécifiques à des individus.
- **Des enquêtes et questionnaires** incluant des participants à des programmes de développement, des membres du SNGRD et/ou des enquêtes et questionnaires impliquant d'autres parties prenantes à des niveaux stratégiques et programmatiques ;
 - **Des visites de terrain** et la validation sur place de résultats et d'interventions tangibles ;
 - **L'utilisation d'une approche participative et consultative** assurant une collaboration étroite avec les responsables de l'évaluation, les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires directs sera attendue de l'évaluateur ;
 - D'autres méthodes telles que cartographie des acteurs et des résultats (outcome mapping), visites d'observations, discussions de groupe, etc
 - **L'examen et l'analyse de données** de suivi et d'autres sources de données et de méthodes
 - Validité, fiabilité maximale des données (qualité) à assurer. L'équipe d'évaluation assurera la triangulation des diverses sources de données ;

VI. PRODUITS DE L'ÉVALUATION (LIVRABLES)

L'évaluateur devra soumettre les livrables suivants, élaborés en langue française :

- **Un rapport initial de cadrage de l'évaluation** – Un rapport initial de cadrage doit être préparé par le consultant avant de se consacrer aux activités de collecte de données. Ce rapport doit détailler la compréhension de l'évaluateur des éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment une réponse sera apportée à chaque question de l'évaluation en précisant : les méthodes proposées, les sources de données proposées et les procédures de collecte des données. Le rapport initial de cadrage doit inclure, en plus de l'approche méthodologique qui sera utilisée, un calendrier détaillé des tâches, activités et livrables. Le rapport initial de cadrage donne à l'unité concernée une opportunité de vérifier qu'ils partagent la même compréhension de l'évaluation et également de clarifier tout malentendu avant le début de la mission.
- **Projet de rapport d'évaluation** – L'évaluateur fournira un rapport préliminaire d'évaluation basé sur le modèle développé par le PNUD qui se trouve en annexe. Le PNUD et les principales parties prenantes de l'évaluation doivent examiner ce rapport préliminaire afin de veiller à ce que l'évaluation réponde aux critères de qualité requis (voir format pour le rapport final).
- **Audit trail » du rapport d'évaluation.** Les commentaires sur le projet de rapport ainsi que les modifications apportées après ces commentaires devraient être conservés par l'évaluateur pour montrer la manière dont les commentaires ont été pris en compte.

- **Rapport final d'évaluation**
- **Présentations aux parties prenantes et/ou au groupe de référence de l'évaluation**
- **Dossier d'Evaluation (Evaluation Brief) et autres produits de connaissance** ou participation à des activités de partage de connaissances, le cas échéant. L'évaluateur doit présenter les résultats clés lors d'une réunion avec les représentants du PNUD et du partenaire de mise en œuvre (et/ou dans un atelier de travail réunissant des représentants des parties prenantes et/ou à une réunion de comité de pilotage). Les présentations et autres supports utilisés à cette réunion seront remis au PNUD. Les comptes rendus de réunions et tout autre document de support seront annexés au rapport final d'évaluation

VII. COMPÉTENCES REQUISES POUR L'EVALUATION

Le consultant aura pour tâche de prendre connaissance de la documentation ; de contribuer à la compréhension du contexte de travail ; d'appuyer la planification de la mission ; réaliser les visites aux partenaires et sur le terrain ; de contribuer à la préparation des rapports de réunions et à la préparation de la partie contexte du rapport d'évaluation et d'appuyer le déroulement de la mission.

Le consultant doit-être indépendant de toute organisation impliquée dans la conception, l'exécution ou le conseil ayant trait à l'un des aspects de l'intervention faisant l'objet de l'évaluation.

Lors du processus d'évaluation des offres, le PNUD se réserve le droit d'interviewer les candidats par téléphone.

Profil du consultant

Formation

Niveau minimum de Master en Suivi et évaluation, Sciences économiques / Planification/ Statistiques/Sciences du développement, Gestion des Risques et des Désastres, Sciences humaines et sociales, ou tout autre domaine connexe.

Expérience

- Conduite d'au moins cinq évaluations de projets ou de programmes de développement dont des évaluations de projets liés, entre autres à : la gestion des risques et des désastres, la protection de l'environnement, l'autonomisation économique, la gestion de déchets solides.
- Expérience avérée dans la réalisation d'évaluations externes en suivant les démarches d'évaluation des Nations Unies (politiques d'évaluation du PNUD, normes et standards du Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation (UNEG).
- Expérience avérée de l'évaluation des résultats en matière d'égalité des sexes et de droits humains.
- Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
- Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ avec une bonne capacité d'analyse ;
- Expérience professionnelle dans les pays en développement et pays ayant des contextes socio-politiques complexes.

Compétences

- Familiarité avec le Système des Nations Unies et particulièrement avec le PNUD.
- Familiarité avec le système nationale de la gestion des risques et désastres ;
- Bonne connaissance du paysage institutionnel en Haïti et expérience solide dans les consultations des parties prenantes en Haïti.
- Bonne connaissance du secteur de gestion des risques et désastres ;
- Compréhension avérée des questions liées au genre ;
- Très bonne capacité d'organisation et de planification.

- Maîtrise du français et de l'anglais ; excellente capacité en matière de rédaction de rapports ; (le rapport sera produit en français).

Rôles et responsabilités

- Coordonne les activités de l'évaluation et gère les interactions avec le PNUD
- Conduit et oriente le processus d'évaluation
- Développe les outils et la méthodologie détaillée de l'évaluation
- Collecte, traite et analyse les données qualitatives.
- Rédige les différents livrables et annexes de la consultation

Le consultant sera responsable de planifier et d'organiser les séances de consultations des parties prenantes du projet. Le consultant fournira un rapport d'étapes à la fin de la mission de terrain relatant ses activités avec en annexe. A la fin de son mandat le consultant fournira un rapport final d'activités.

Les candidats sont priés de soumettre

1. Un curriculum vitae et trois références professionnelles
2. Une brève proposition décrivant leur compréhension de la mission proposée et détaillant leur méthodologie de travail et proposant un calendrier.
3. Deux échantillons / exemples de travail réalisés susceptibles de faire la démonstration de leurs compétences linguistiques et techniques.
4. Une proposition financière et un état de leur disponibilité.

VIII.ÉTHIQUE D'ÉVALUATION

L'évaluation sera conduite conformément aux principes formulés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG. Le consultant devra sauvegarder les droits et la confidentialité des sources d'informations, des personnes interviewées et des parties prenantes en prenant des mesures pour garantir la conformité avec les codes pertinents, juridiques ou autres, régissant la collecte de données et les rapports sur les données. Le consultant devra aussi assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et l'utilisation de protocoles assurant l'anonymat et la confidentialité des sources d'informations lorsque nécessaire. Les informations et les données collectées dans le cadre d'une évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non pour d'autres usages sans l'autorisation expresse du PNUD et des partenaires.

IX. MODALITÉS D'EXÉCUTION

L'Évaluateur travaillera sous l'autorité générale du Représentant Résident du PNUD en Haïti et sous la supervision de la cheffe de l'unité résilience. Il est responsable de la bonne conduite de l'évaluation et de la fourniture de tous les livrables dans les délais prévus.

Un Groupe de référence a été constitué pour accompagner l'évaluation. Le groupe de référence aura pour rôle d'examiner les termes de référence, le rapport préliminaire ainsi que les projets de rapports et préparera des commentaires sur les produits.

L'Unité d'appui à la gestion (MSU – Management Support Unit) aura la responsabilité de la gestion globale de l'évaluation, s'assurera de la conformité du processus avec les requis de l'organisation et effectuera le contrôle de qualité.

Le PNUD assurera les déplacements des évaluateurs et mettra à leur disposition un espace de bureau pour la tenue de certaines réunions.

Les documents clés du projet seront envoyés par le PNUD pour être examinés par l'évaluateur avant le début de la mission.

L'évaluateur soumettra les différents livrables à la direction du PNUD en Haïti.

X. CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le calendrier de mise en œuvre de l'évaluation devra nécessairement comprendre les activités suivantes :

- Etude sur dossier
- Instructions aux évaluateurs
- Finalisation de l'élaboration et des méthodes d'évaluation et préparation du rapport initial détaillé
- Préparation d'un rapport préliminaire avec les résultats clés
- Réunion des parties prenantes et présentation et examen des résultats clés (pour l'assurance qualité)
- Préparation et soumission du projet de rapport
- Préparation des commentaires
- Intégration des commentaires et finalisation du rapport d'évaluation

Les activités de consultation devront se dérouler sur une période maximale de 35 jours ouvrables.

ACTIVITÉ	NOMBRE DE JOURS	ÉCHÉANCIER	LIEU	RESPONSABILITÉ
Phase 1: Revue documentaire et rapport de démarrage				
Rencontre de cadrage avec PNUD	-	7 Septembre 2021	En téléconférence	Chef de la commission d'évaluation
Partage des documents essentiels à l'évaluateur	-	7 Septembre 2021	Via Courriel	Chef de la commission d'évaluation
Revue documentaire, conception de l'évaluation, méthodologie et plan de travail mis à jour, y compris la liste des intervenants à interviewer.	3 jours	10 Septembre 2021	À domicile	Evaluateur
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)	-	15 Septembre 2021		Evaluateur
Commentaires et approbation du rapport de démarrage	-	17 Septembre 2021	PNUD	Chef de la commission d'évaluation
Phase 2: Mission de collecte de données				
Consultations et visites de terrain	20 jours	7 Octobre 2021	Niveau Central à Port au prince et les 9 autres départements	Le PNUD organise les rencontres avec le staff du projet, les parties prenantes...
Debriefing au PNUD et aux parties prenantes	1 jour	12 Octobre 2021	Niveau Central à Port au prince	Evaluateur
Phase 3: Rédaction du rapport de l'évaluation				
Rédaction du brouillon du rapport de l'évaluation (maximum 50 pages sans les annexes), résumé exécutif (5 pages)	6 jours	18 Octobre 2021	À domicile	Evaluateur
Soumission du brouillon du rapport de l'évaluation		20 Octobre 2021		Evaluateur
Debriefing avec le PNUD	1 jour	22 Octobre 2021	À distance - PNUD	PNUD, commission d'évaluation, parties prenantes et Evaluateur
Commentaires consolidés du PNUD et des parties prenantes	-	29 Octobre 2021	PNUD - central	Chef de la commission d'évaluation et la commission d'évaluation
Finalisation du rapport de l'évaluation, y compris les ajouts et les commentaires fournis par le staff du projet et le bureau de pays du PNUD	3 jours	5 Novembre 2021	À domicile	Evaluateur
Présentation du rapport d'évaluation final au bureau de pays du PNUD (50 pages au maximum, résumé et annexes non compris)	1 Jour	12 Novembre 2021	À domicile	Evaluateur
Estimation de la durée totale de l'évaluation	35			

XI. MODALITES DE DECAISSEMENT ET SPECIFICATIONS

Les décaissements se feront de la manière suivante :

- Versement de 30% du paiement après approbation du rapport d'initiation définitif de l'évaluation incluant la programmation des consultations avec les parties prenantes et la documentation / approche utilisées dans la planification des ateliers
- 30% après la présentation du projet de rapport de l'évaluation ;
- 40% après la finalisation du rapport de l'évaluation.

XII. ANNEXES DES TERMES DE RÉFÉRENCE

Les documents suivants doivent être préparés et fournis aux évaluateurs une fois ceux-ci sélectionnés :

Le Cadre des résultats de l'intervention et la théorie de changement – Fournit des informations plus détaillées sur l'intervention en cours d'évaluation. Les détails du cadre de résultats et du cadre M&E (Suivi & Evaluation), y compris les indicateurs d'effet et de produit ainsi que les cibles pour mesurer la performance et le statut d'exécution, les points forts et les points faibles de l'élaboration M&E initiale et la qualité des données générées. (Responsable Programme)

Justification de l'évaluation. Un document décrivant comment l'évaluation a été envisagée dans l'élaboration de l'intervention. (Responsable Programme)

Des données globales, régionales et nationales applicables. (Responsable Programme)

Les directives pour la préparation du rapport initial de cadrage de l'évaluation. Le rapport initial comprend la matrice d'évaluation et le programme des activités, les étapes et les livrables. (Responsable MSU)

Le format requis pour le rapport d'évaluation – Le rapport final doit inclure les éléments mentionnés dans les critères de qualité des rapports d'évaluation, y compris les résultats, les leçons apprises et les recommandations (voir mais pas obligatoirement se limiter à ces derniers) (Responsable MSU)

Le code de conduite – Le PNUD exige que chaque membre de l'équipe d'évaluation lise attentivement, comprenne et signe le « Code de conduite des évaluateurs dans le système des NU », qui devra être annexé au rapport d'évaluation. (Responsable MSU)

Les Documents à consulter – Une liste des documents importants et des pages Internet que les évaluateurs doivent lire au début de l'évaluation et avant de finaliser la conception et l'élaboration du rapport initial.

La liste des principales parties prenantes et principaux partenaires – Une liste des principales parties prenantes et autres partenaires devant être consultés (organisations, bénéficiaires, utilisateurs de l'évaluation, bailleurs, responsables des organisations chargées de la mise en œuvre etc.) et leur affiliation et pertinence pour l'évaluation. Cette annexe peut également proposer des sites à visiter. Elle devra servir de base pour la préparation du calendrier.